



La terre et l'histoire

Supplément à la Feuille de Foyard de Fey



Février 2019 - Numéro 24

LE LAIT À FEY D'AUTREFOIS À NOS JOURS

Durant la plus grande partie de son histoire agricole, Fey a toujours été une région d'élevage avec très peu de cultures. De l'herbe abondante et des vaches, bien nourries donnent un lait de qualité. Mais que faire de ce lait si ce n'est du fromage ?

LA SOCIÉTÉ DE LAITERIE

Au XIX^{ème} siècle, les producteurs de lait de nos régions se sont groupés, par village, en sociétés de laiterie destinées à fabriquer du fromage et à engraisser des porcs.

Cette société a compté à Fey jusqu'à 69 couleurs de lait. La vente de quelques litres de lait par jour constituait parfois la seule rentrée d'argent pour les tout petits paysans.

Très influente lorsque la majorité des habitants de Fey travaillait dans l'agriculture, cette société possédait, et possède encore, la vieille laiterie, la laiterie actuelle et deux hangars au bas du village ainsi que plusieurs machines agricoles destinées à la location.

La vieille laiterie dans laquelle le lait était chauffé dans un chaudron suspendu sur un feu de bois s'est trouvée trop petite et trop malcommode pour transformer en fromage des quantités de lait toujours plus importantes. En conséquence, une nouvelle laiterie a été construite, en 1907, sur une très petite parcelle vendue par un agriculteur voisin, François Laurent,

qui était fort content de pouvoir livrer son lait tout à côté de son écurie, en plusieurs livraisons, mais au moyen d'une seule boille à dos

Et c'est ainsi que le lait du village, livré deux fois par jour à heures fixes, était transformé, toute l'année, en gruyère dont les meules étaient affinées, en tout cas pour un certain temps, dans la cave de la laiterie. Les meules de fromage étaient achetées par l'ULV, (Union laitière vaudoise). Le prix des meules était fixé selon un système de points, allant jusqu'à 20 au maximum, déterminés après dégustation d'échantillons prélevés au moyen d'une sonde à fromage. Plus les points étaient élevés et plus la prime du laitier était importante. Si la note était basse, 16 points par exemple, le laitier ne touchait pas de prime, les producteurs étaient mécontents et le laitier aussi qui perdait ainsi de l'argent. C'est pourquoi les membres de la société de laiterie étaient invités, bon gré mal gré, à consommer le fromage de mauvaise qualité qui échappait ainsi à la taxation.

LA LAITIER VEND SON FROMAGE ET ENGRAISSE SES COCHONS

Jusqu'à la fin des années 1960, à part le gruyère, le laitier, Monsieur Pahud à cette époque, ne vendait que de la crème, du beurre, éventuellement quelques yogourts nature, parfois des vacherins, et rien d'autre, surtout pas d'emmental, fromage qui était

Table des matières

Le lait à Fey d'autrefois à nos jours	1
Le château d'Echallens	4
Le pâturage de Fey	5
Le pressoir de Fey a eu 100 ans en 2018	9
La formation du paysage dans le Gros-de-Vaud	14
Les deux châteaux de Bercher	16
L'aide sociale en 1933	17
Le château du Borgeaud ou de Bourjod	18
Comment se conduire en forêt	20
Temple de Fey - Reconstruction du bâtiment et déplacement du cimetière	21

Il n'y a pas des trous dans le gruyère

Rappelons que le gruyère est un fromage sans trous, contrairement à l'emmental. La présence de trous, qui se décèlent à l'inspection en frappant délicatement les meules avec un petit marteau, est considérée comme une tare et en diminue le prix de vente.

considéré comme de la gomme à Suisses allemands.

Mais la fabrication de fromage produit une grande quantité de petit-lait. Ce sous-produit était utilisé par les paysans qui en nourrissaient leurs cochons.

Mélangé avec du son, il produit le fameux brasson, aliment pas cher et très apprécié des porcs. Mais il restait encore beaucoup de petit-lait à la laiterie. C'est pourquoi la société de laiterie possédait une grande porcherie, au bas du village, actuellement remplacée par un hangar. Afin de pouvoir acheminer ce produit avec facilité, sans transport avec une citerne, la société de laiterie avait fait poser, à la fin des années 1950, une conduite en plastique, un pipe-petit-lait, qui allait, à travers les champs ou le long de la route, de la laiterie jusqu'à la porcherie. Il existe encore de nos jours, inutilisé bien sûr.

EN 1958 FEY PASSE EN ZONE D'ENSILAGE

En 1958, la société de laiterie a pris une décision lourde de conséquence, décidant, à une voix de majorité de passer en zone d'ensilage. L'ensilage de l'herbe ou du maïs est plus facile à faire que des foin traditionnels et le stockage plus aisé. Cette opération peut plus facilement être mécanisée et les vaches mangent très volontiers, en hiver, les produits d'ensilage. Mais, mais, On ne peut pas transformer le lait de silo en gruyère. En conséquence, le laitier ne pouvait plus fabriquer de fromage durant les mois d'hiver mais seulement en été, en encore seulement six semaines après la fin de l'alimentation des vaches par du produit de silo. Comment occuper le laitier qui n'est bien sûr pas content de cette décision. L'Union laitière vaudoise aurait aimé le faire

travailler à la demi-journée à Lausanne dans sa fabrique de la place du Tunnel mais cela n'était pas compatible avec le coulage du lait le matin et le soir. Alors, le travail du laitier s'est ainsi trouvé diminué de presque une moitié et il est resté au village, pas assez occupé.



Le gruyère a fait la richesse de notre région et de bien d'autres

La première mention du mot gruyère pour désigner un fromage remonte au XVII^{ème} siècle, mais depuis l'Antiquité la vallée supérieure de la Sarine est connue pour produire un fromage gras de qualité.

Pendant le XVIII^{ème} siècle, des fromagers fribourgeois se sont établis dans les Cantons de Vaud, du Valais, en Franche-Comté, dans le Jura et en Savoie, exportant avec eux leur savoir-faire. L'art de fabriquer des fromages réputés est né dans les régions alpines impropres aux cultures mais dotées de beaux pâturages.

Au moment de la navigation transatlantique, les fromages à pâte dure qui se conservent bien ont commencé à se vendre à l'exportation, transportés dans des tonneaux garnis de paille pour protéger les meules de la température et des chocs. Il en fut de même lors des longues périodes de guerre qui ont ravagé l'Europe, lors de la guerre de Trente ans et lors des guerres napoléoniennes notamment.

Les machines à traire créent des millionnaires ... en germes

Comme les exploitations se sont agrandies après la guerre à la suite de la cessation d'activité des petits paysans, les vaches sont devenues plus nombreuses dans les fermes. En conséquence, la traite a dû se mécaniser par la pose de machines à traire, ce qui fut fait dans presque toutes les exploitations dans les années 1960 et un peu avant. Si la traite à la main ne produit que très peu de germes dans le lait, il n'en va pas de même avec les machines à traire qui sont beaucoup plus difficiles à nettoyer que les bidons et les boilles. C'est donc pourquoi le laitier doit faire la chasse aux germes et que certains agriculteurs moins soigneux que d'autres se sont parfois retrouvés millionnaires en germes. Ce phénomène ne se produit plus avec les installations de traite automatiques.

LE FROMAGE CESSE D'ÊTRE FABRIQUÉ À FEY AU DÉBUT DES ANNÉES 2000

Au tournant du XX^{ème} siècle, on doit bien constater que les installations de la laiterie sont vieillissantes, que la porcherie ne répond plus aux normes d'hygiène et que le fromage n'est plus d'aussi bonne qualité. C'est pourquoi les laitiers qui ont de l'ambition ne veulent plus rester à Fey dans cette vieille laiterie qui aurait besoin de réparation. Et c'est ainsi que la fabrication du fromage a cessé à Fey au début des années 2000, en raison aussi d'un nouveau cahier des charges pour les fromages AOP. Les petites fromageries de village, Fey, Sugnens, Boulens, Vuarrens, Vuarrenge, pour donner des

exemples, ont été remplacées par des installations ultra-modernes qui produisent des fromages de très bonne qualité, comme à Vuarrens, Penthéraz ou Peney-le-Jorat ou ailleurs encore dans notre région.

LA VIEILLE PORCHERIE LORS DE SA DÉMOLITION EN 2003



(photos JML)

LA SITUATION EN 2018

La société de laiterie existe encore. Elle possède quelques bâtiments et quelques machines mais elle n'a plus que trois sociétaires qui produisent 450'000 litres de lait environ par année, quantité à laquelle il faut ajouter 150'000 litres de lait de non ensilage coulé à Vuarrens. Il fut un temps où la quantité de lait coulée en une année à Fey arrivait presque à

1'000'000 de litres. Ce lait, coulé à la laiterie matin et soir, est actuellement stocké dans un tank réfrigéré. Un camion frigorifique vient le chercher tous les deux jours. Ce lait est vendu à la coopérative Mooh qui regroupe les producteurs de lait de la moitié de la Suisse environ pour être transformé et consommé sous toutes ses formes possibles.

Le lait de non ensilage est récolté chaque matin et chaque soir, tout de suite après la traite, pour être conduit dans un fromagerie moderne (celle de Vuarrens pour notre village) où il sera transformé le plus rapidement possible en gruyère.

POURQUOI LES AGRICULTEURS ARRÊTENT-ILS LES VACHES ?

Les soins aux bovins, la production du fourrage et la traite des vaches demandent de très nombreuses heures de travail pour une rentabilité très insuffisante. De plus, les normes deviennent de plus en plus exigeantes et les tâches administratives prennent de plus en plus de temps. L'élevage d'animaux pour la production de viande qui remplace, peu à peu, la production du lait, laisse un peu plus de liberté aux agriculteurs. Les agriculteurs se spécialisent aussi de plus en plus dans les cultures et doivent se faire à l'idée que l'agriculture est en train de devenir un travail à temps partiel qui doit être complété par une activité secondaire ou salariée. D'où l'importance d'une double formation pour les jeunes agriculteurs.

LE PRIX DU LAIT,

SOURCE DE MÉCONTENTEMENT

A la fin des années 1960, un paysan possédant 16 ou 18 vaches pouvait compter sur une paye de lait mensuelle qui allait de 740.- francs en période de faible lactation jusqu'à 3'200.- francs en période de forte lactation (d'après les comptes de cette époque)

Actuellement, soit en 2019, le prix de revient d'un litre de lait est d'environ 1.-franc. Ce lait, dit lait de silo, coulé à Fey, est payé entre 50 et 60 centimes aux producteurs, prix variable selon les prix du marché ainsi que de la quantité de lait produite en Suisse. Le lait provenant de vaches nourries sans produits de silo est payé lui entre 70 et 80 centimes mais avec des exigences plus élevées.

QUEL AVENIR POUR LE LAIT À FEY ?

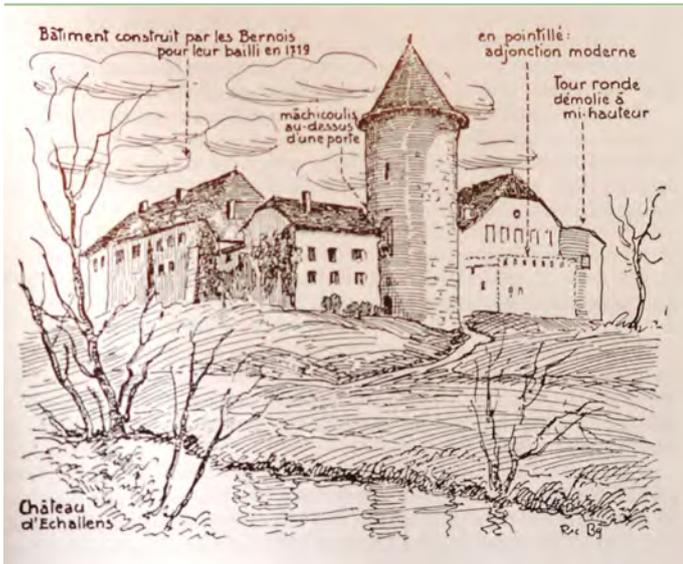
Mais que va devenir la société de laiterie de Fey si les agriculteurs du village cessent de garder des vaches laitières dans leur exploitation ? Comment imaginer une société de laiterie sans producteurs de lait ? Quelle décision prendre ?

Il y a là matière à réflexion.

la  avec la collaboration de **Luc Jaunin agriculteur à Fey**



Photo (c) swissmilk.ch



Château d'Echallens (dessin de Ric Berger)

On ne connaît pas la date de la construction du château d'Echallens mais la présence de deux tours rondes, dont l'une est fortement abaissée, laissent penser qu'une partie en a été construite au XIII^{ème} siècle parce qu'auparavant les tours étaient toujours carrées. Les récentes découvertes archéologiques montrent cependant la base d'une tour carrée dont la construction pourrait être plus ancienne.

En 1475, le château fut pillé et brûlé par les Suisses lors des guerres de Bourgogne puis rebâti par les Bernois et par les Fribourgeois, aux frais des Vaudois, pour y loger leurs baillis. On dit qu'on peut encore voir des impacts de boulets de canons sur le donjon.

Il a rapidement perdu sa vocation défensive pour abriter dans ses vastes locaux, un école d'infirmières, une école primaire, un collège, des bureaux administratifs, un tribunal et des prisons, une grande salle. Ce château est propriété de la commune d'Echallens depuis 1816,

Le château était protégé par le Talent au nord et par un fossé ordinairement à sec du côté de la localité. La porte de la forteresse se trouvait du côté du bourg.

Lors des travaux de terrassement précédant la construction des nouveaux bâtiments prévus à la place des pavillons scolaires, des vestiges archéologiques ont été mis au jour.

Ce pourrait être les soubassements d'une tour carrée d'entrée surplombant un fossé sur lequel serait venu s'abaisser un pont-levis.

LE CHÂTEAU D'ECHALLENS



Le château d'Echallens au XIX^{ème} siècle. Aquarelle de Albert de Büren, Baron de Vaumarcus (1791-1873). La porte et l'enceinte, démolies de nos jours, sont bien visibles.



Photographie du château d'Echallens à la fin du XIX^{ème} siècle. La cour était utilisée comme place publique et des foires à bestiaux se tenaient, une fois par mois en hiver, sous les arbres visibles au premier plan, jusqu'en 1973.



Soubassement possible d'une tour d'entrée surplombant un fossé sur lequel serait venu s'abaisser un pont-levis.

Les archéologues se penchent sur la base de la tour et sur le possible emplacement du fossé. Les fouilles vont se poursuivre. Attendons leurs conclusions. (novembre 2018)



Jean-Marc Laurent

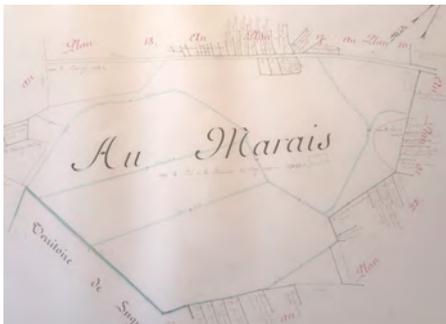
Sources Swisscastel, Richard Berger, photos JML



LE PÂTURAGE DE FEY

La commune de Fey est un des cinq villages du district à posséder un pâturage de plaine avec Froideville, Jorat-Menthue (Villars-Tiercelin), Montanaire (Denez), Montilliez (Sugens).

Notre pâturage, situé à l'emplacement d'un ancien marais, appelé le pâturage ou plus simplement le Marais, a une surface de 45 poses environ de terre incultivable ou difficilement cultivable.



Le Marais selon le cadastre de 1840 environ

Sur cette grande parcelle impropre à la culture poussaient tout de même des végétaux qui étaient consommés par des moutons avant les travaux de drainage. Quelques bâtiments, démolis depuis lors, leur servaient d'abris. Les enfants allaient aussi y patiner lors des grands froids.



Le Marais selon le cadastre qui a suivi le remaniement parcellaire des années 1930

CONSTITUTION DU PÂTURAGE ET CONSTRUCTION DU CHALET

(d'après les procès-verbaux de la municipalité de Fey de 1929 à 1934)

Un premier projet

Le premier projet de transformer les parcelles communales du Marais en pâturage date des années 1913 et 1914. Il a été abandonné en 1918 en vertu d'une ordonnance fédérale de 1917, en raison du manque d'argent dû à la situation de guerre.

A cette époque, les parcelles du Marais étaient cultivées sans grand succès en raison de la nature du sol à cet endroit, constitué de terre noire, peu fertile. Des essais peu concluants ont été faits pour occuper les chômeurs lausannois à la suite de la grande dépression de 1929.

Après la guerre de 14-18, les agriculteurs du village n'en voulaient pas de ces parcelles, même à très bas prix, le rendement

ne couvrant pas les frais d'exploitation. Et c'est ainsi que le résultat de la mise aux enchères des parcelles du Marais de 1932 est désastreux puisque 10 poses environ n'ont pas trouvé preneur et que beaucoup de parcelles n'ont trouvé preneur qu'au prix de 5.- à 10.- francs la pose.

Il est urgent de prendre une décision

Soucieuse des intérêts de la commune et de ses habitants, presque tous paysans, le 7 avril 1932, dans une séance spéciale, la Municipalité demande au Conseil général l'autorisation de reprendre le projet de 1913 et la permission de commencer l'ensemencement de mélanges fourragers, de la fléole notamment, au fur et à mesure de l'enlèvement des récoltes. Cela est autorisé par ledit Conseil, deux jours plus tard, le 9 avril 1932.



Essais de mise en culture du pâturage par des chômeurs lausannois lors de la grande dépression des années 1930

Le projet définitif

Le syndic de l'époque, Gustave Jaunin, se rend donc sans tarder à Lausanne, au Département de l'agriculture, où il est content d'apprendre que ce projet pourrait recevoir des subsides mais à condition de se hâter car il reste encore un petit solde disponible dans les caisses du Canton sinon il faudrait attendre encore trois ou quatre ans avant de pouvoir faire une nouvelle demande.

Oubliant leur lenteur vaudoise, les gens de Fey vont donc se hâter et le 24 août 1932, un plan et un devis, préparé par le Département, sont présentés à la Municipalité. Le devis se monte à 39'000.- francs, chalet et clôtures comprises. Les travaux seront subsidiés à 50 %. Le projet est accepté tel que présenté et adopté par le Conseil général le 10 septembre.

Fort heureusement, la commune de Sugnens est d'accord de participer pour 2/5 des frais à la pose d'une clôture commune entre Fey et Sugnens et même de procéder à quelques échanges de terrain afin que cette clôture soit bien rectiligne.

1933 – Année des travaux de construction du chalet

Le 16 février 1933, la commune de Fey est informée que le Département fédéral de l'économie autorise la mise en chantier immédiate des travaux.

Les travaux de maçonnerie sont adjugés après tirage au sort entre les trois soumissions les plus basses, soit celles des entreprises Péclard à Vuarrens, Laurent à Fey et Morandi aussi à Fey (mais étranger note le procès-verbal). Pour une

somme de 11'500.- francs environ, c'est l'entreprise Péclard qui est chargée des travaux.

Les travaux de charpente sont adjugés à l'entreprise Hertig à Sugnens pour 12'500.- francs environ. L'entreprise de M. Hertig doit une somme de 3'000.- francs à la commune de Fey pour de l'achat de bois et a beaucoup de peine à la payer.

Les travaux de pose de la clôture sont attribués à l'entreprise Jacot des Combes à Bienne pour 9'730.- francs, au grand mécontentement du forgeron du village.

Quelques insultes dans la rue

Le 8 mai 1933, le syndic Gustave Jaunin qui relève de maladie, informe la municipalité, qu'il a été grossièrement insulté par M. Wegmuller, maréchal et forgeron au village qui, locataire de la commune, a son atelier dans l'ancienne maison de ville. Il a été malhonnête et a même proféré des menaces. Aussi en prévision de ce qui pourrait lui arriver, le syndic demande l'inscription de cette déclaration au procès-verbal, ce que la Municipalité accepte à l'unanimité. M. Wegmuller, porté sur l'alcool, est très fâché que ses offres pour la pose des clôtures et l'installation de l'eau au chalet n'aient pas été retenues.

Il faut engager un berger sans tarder

Avant même la fin de travaux de construction du chalet, il faut engager un berger sans tarder. Ce sont de jeunes fils de paysans, souvent sans assez de travail, ou de

jeunes hommes sans profession ni travail, qui font leurs offres de service. Ce sont donc Alfred Debétaz, pour 120.- francs par mois, Maurice Debétaz pour 140.- francs et André Wagnière pour 120.- francs qui postulent. Et c'est André Wagnière qui sera nommé berger avec un salaire de 100.- francs par mois pour 1933. Par la suite, ce sera Alfred Debétaz, dit le Grand Frédy, qui sera berger pendant de nombreuses années, avant de le devenir à Sugnens pour aussi de très nombreuses années.

Le prix de l'estivage du bétail

Les prix sont fixés comme suit pour la saison 1933, la saison durant 6 mois environ, du début du mois de

Type de bétail	francs/mois
veaux jusqu'à un an	7.50.-
de 1 à 2 ans	11.-
de 2 à 3 ans	15.-
de 3 ans et plus, (vaches)	20.-

mai au début du mois d'octobre.

On arrive au terme des travaux

Le 1er juillet 1933, la commune apprend qu'un subside de 45% sur tous les travaux (la somme totale étant de 42'000.- francs) a été accordé par le Canton et la Confédération, ce qui fait une rentrée de 18'900.- francs dans les caisses de la commune.

Et ainsi la reconnaissance des travaux pourra avoir lieu le 26 juillet 1933. Voilà une affaire qui fut rondement menée, à la satisfaction générale, de nos jours encore.

Remaniement et drainage

En 1933, il reste encore deux très grosses opérations à effectuer pour que le village puisse réellement entrer dans l'ère moderne, un remaniement parcellaire et le drainage de presque tout le territoire de Fey, opérations très onéreuses qui plongeront de nombreuses familles de tout petits paysans dans de grandes difficultés financières. Mais cela serait une autre histoire.

L'ESTIVAGE – COLONIE DE VACANCES POUR DEMOISELLES BOVINES UNIQUEMENT

L'estivage commence en général du début du mois de mai et s'arrête au début du mois d'octobre de chaque année. Mais selon les conditions météorologiques et la quantité d'herbe à disposition cet estivage peut aussi être prolongé d'une ou de deux semaines. Parfois, en cas de manque d'herbe dans les parcs ou en cas de pluies trop abondantes qui auraient pour conséquence une déprédation des sols trop meubles par les pieds des génisses, les

jeunes bovins, quelques-uns ou même tous parfois, doivent retourner pour quelques jours chez leurs propriétaires. Il arrive aussi que les propriétaires de ces bêtes soient appelés à fournir quelques bottes de foin pour nourrir les génisses à l'intérieur au cas où elles ne pourraient pas sortir du chalet pendant quelques jours.

Comme il s'agit d'un alpage de plaine, les mouches sont plus nombreuses qu'à la montagne et, par temps trop chaud, les génisses ne sortent plus que la nuit. Mais si les bêtes passent la nuit dans l'étable, le berger a alors l'obligation d'être présent dans le bâtiment à ce moment-là.

LA MONTÉE DES GÉNISSES

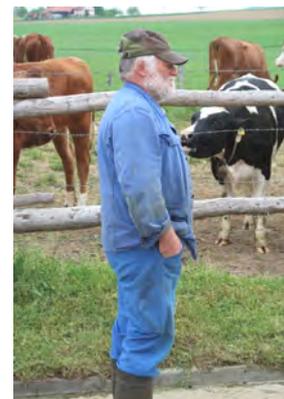
A cause de l'intense circulation des véhicules automobiles, il n'est plus possible depuis longtemps de conduire les génisses au Marais en grands troupeaux accompagnés par les grands enfants de l'école mis en congé à cette occasion.

Les génisses sont conduites au

pâturage en bétailères ce qui est beaucoup moins dangereux. Cela évite que les troupeaux ne se mélangent et que les bêtes ne s'abîment les pieds sur le dur revêtement de la route ou qu'il faille aller rechercher des génisses vagabondes au fond des bois, tard le soir.



Les génisses de Marc Jaunin sont prêtes à descendre de la bétailère



Rien n'échappe au regard attentif d'Yvan Salvisberg



Construction du chalet en 1933

D'autres montées difficiles

En l'absence de moyens motorisés, bétailères ou camions pour bestiaux, il est arrivé dans les années 1920 que des génisses soient conduites à pied de Fey jusqu'au pâturage du Suchet, ou ailleurs, dans des conditions très difficiles, sur des routes et des chemins aux revêtements caillouteux. Les bêtes, très fatiguées et aux pieds en sang, mettaient bien du temps à se remettre de cette épreuve et une partie du bénéfice d'un séjour à la montagne était perdu.



IL ÉTAIT UNE BERGÈRE, ET RON ET RON PETIT PATAPON OU UN BERGER

Les génisses sont gardiennées par un berger ou par une bergère qui est engagé chaque année par contrat pour une période de six mois environ. Il ou elle ont le droit de rester domicilié au chalet en hiver contre le paiement d'une location. Mais gardiennier un pâturage de plaine demande beaucoup plus de travail que pour un pâturage de montagne parce que les génisses doivent rentrer tous les soirs à l'étable et qu'elles n'en ont en général aucune envie. Et attacher 110 génisses tous les soirs à la même place est un travail très difficile, impossible à faire tout seul au début de la saison, tant que les génisses ne sont pas habituées à leur place. C'est plus facile actuellement, les méthodes ayant changé.

Où est passé le berger ?

Lors d'une montée dans les années 1990, on ne trouve pas le berger alors que toutes les génisses qui sont arrivées au chalet attendent dans un parc. Malgré des appels et des recherches, on ne le trouve pas. En cherchant mieux, on ne découvre que les deux pieds du berger qui dépassent de son bois de lit sous lequel il ronfle, presque ivre mort. Mais cela fut une exception car dans l'ensemble les bergers et bergères ont toujours été des personnes consciencieuses et très attentives aux soins à apporter au bétail.

VISITE DES PÂTURAGES

Une fois par législature, les pâturages de notre district sont visités, ou inspectés, par une délégation cantonale. Les municipalités et le berger reçoivent donc le Préfet, un ou deux députés, le vétérinaire cantonal ou un de ses représentants. C'est l'occasion de

contrôler la conformité des installations, l'hygiène des écuries et les risques d'épidémies, la douve du foie notamment qui se propage dans les flaques d'eau stagnante. Chaque commune a soin de très bien recevoir ses visiteurs par un apéritif, une collation ou un repas, selon le tournus établi par la préfecture. A la fin de cette longue journée, il arrive que des signes de fatigue se voient sur certains visages.



C'est notre village qui est chargé de l'apéritif lors de la visite de 1999. Philippe Métraux, municipal à cette époque, est prêt à recevoir nos hôtes.



Au pâturage de Denezzy, en 2013, Sven Eggenberger, syndic de Fey à ce moment-là, discute, en attendant le repas, avec Véronique Gillard, syndique de Montanaire pendant que Mme Krattinger, secrétaire du préfet contrôle par internet que tout se passe bien à la préfecture.

D’OÙ LES GÉNISSES VIENNENT-ELLES ?

Il y a bien longtemps que les éleveurs de notre village ne sont plus assez nombreux pour fournir les 110 génisses admissibles au Marais. Le recrutement des bovins est donc ouvert aux éleveurs des environs qui arrivent ainsi à compléter le cheptel. L’estivage dans un pâturage de plaine est d’un accès plus facile que les pâturages des Alpes ou du Jura. Il n’est pas très cher non plus et les éleveurs économisent les frais de transport par camion. Ces éleveurs peuvent aussi venir voir leurs bêtes en tout temps sans perte de temps ni déplacements trop longs



Jean-Marc Laurent

Cent dix génisses mais pas davantage à cause de la folle avoine

Dans les années 1970 et précédemment, au vu du grand nombre d’éleveurs dans le village, il était très facile de réunir un nombre suffisant de génisses pour chaque estivage.

Afin de rendre service aux paysans, le nombre des génisses admises au Marais dépassait régulièrement le nombre de 120 pour arriver jusqu’à 128 certaines années. Cela faisait des rentrées supplémentaires dans les caisses de la commune et facilitait le travail des paysans.

Cependant, on s’est rapidement mis à constater une prolifération anormale de folle avoine, plante graminée qui se reproduit facilement par les graines et surtout par les racines, immangeable par les bovins, résistante aux herbicides et difficile à faucher.

L’école d’agriculture de Grange-Verney à Moudon, contactée à ce sujet par la municipalité dans les années 1970, a effectué le prélèvement puis l’analyse d’un échantillon du sol. Le résultat de cette analyse a montré un taux d’urée bien supérieur au taux admissible dû à un nombre de génisses trop important pour la surface à disposition. Conseil a été donné de ne pas dépasser le nombre de 110 génisses, ce qui fut fait, diminuant ainsi la présence de cette graminée fort importune.



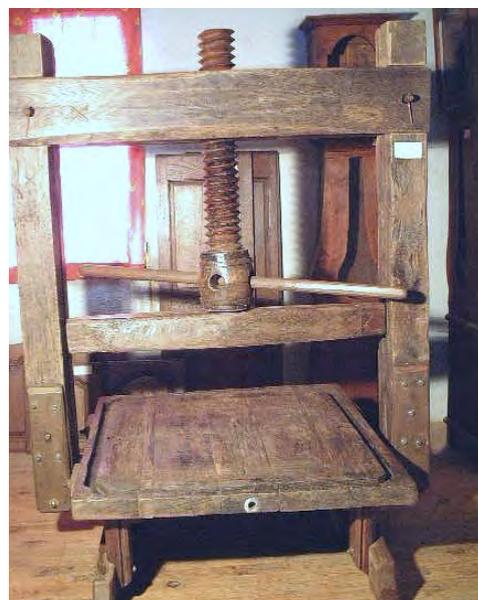
plante de folle avoine appelée aussi gramont dans nos régions

LE PRESSEUR DE FEY A EU 100 ANS EN 2018

Mais il y avait d’autres pressoirs avant 1918 et en d’autres endroits du village.

Dans notre beau Canton de Vaud, partout où cela est possible, on fait pousser de la vigne pour produire du vin et ailleurs, on plante des pommiers pour faire du cidre et on installe des pressoirs, à vis pour les plus anciens, puis hydrauliques dès l’arrivée de l’électricité dans nos campagnes.

Les anciens pressoirs de Fey étaient équipés d’un pressoir à vis, semblable à l’image ci-dessus. Il fallait la force de plusieurs hommes pour assurer un pressurage satisfaisant des fruits et uniquement en petites quantités.



Ancien pressoir à vis (exemple)

Cette opération, longue et fastidieuse, devait être répétée plusieurs fois pour obtenir une quantité de jus suffisante pour un tonneau.

Les pommes ou les poires étaient broyées au moyen d’un broyeur manuel à manivelle ce qui représentait un lourd et long travail



Broyeur manuel (exemple)

Avec l'arrivée de l'électricité le travail devient plus facile et l'achat d'un pressoir hydraulique s'impose pour simplifier et faciliter le travail.



Pressoir en position haute, prêt à recevoir les toiles pleines de pulpe



Compression de la pulpe de pomme dans des toiles de jute entre les claies et filtration du moût à la sortie du bac

LA BROYEUSE ET L'ÉLÉVATEUR

La broyeuse avec élévateur vertical permet la mise en place de la pulpe des pommes ou des poires directement dans les toiles du chariot.

La vis-sans-fin de l'élévateur, à droite de la photo, est placé dans un cylindre



L'opération du broyage des pommes est la source de difficultés assez fréquentes,

LE JUS DE POMMES EST MIS EN TONNEAUX DANS LESQUELS LA CIDERIFICATION SE PRODUIT TOUTE SEULE

Le jus de pommes ou de poires était déversé dans des tonneaux en bois rachetés d'occasion à des marchands de vin, tonneaux provenant souvent de l'étranger qui coûtaient moins cher à vendre sur place plutôt que de les renvoyer dans leurs pays de provenance, l'Espagne, l'Italie, le Portugal ou l'Algérie pour donner des exemples. Au bout de quelques jours de fermentation, le jus de pommes, appelé aussi péteux, ne peut déjà plus être donné à boire aux enfants, il s'est transformé en piquette. Quelques semaines plus tard, c'est déjà du cidre.

ELECTRIFICATION DANS NOTRE RÉGION GRÂCE AUX FORCES DE JOUX

L'énergie hydraulique de l'Orbe, dans la Vallée de Joux et entre Vallorbe et Orbe a commencé à être exploitée pour produire de l'électricité à la fin du XIXème siècle. La Société Electrique du Châtelard est constituée en 1896 à Vallorbe, puis vient en 1901 la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe (FMJ) qui devient en 1954 la Compagnie des forces de Joux puis Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE). Les usines électriques jouent un rôle très important pour le développement du Canton de Vaud. L'électricité qu'elles produisent permet la construction de nouvelles usines, l'urbanisation des

villes, l'électrification des chemins de fer, l'éclairage des rues et des maisons.

L'ARRIVÉE DE L'ÉLECTRICITÉ À FEY.

L'électricité fournie par la société qu'on appelait les forces de Joux à l'époque a été installée à Fey au début du XXème siècle. Les dernières fermes à en être équipées ont été les fermes foraines, en 1923 pour la ferme de Pré Courbe et dans les années 1930 pour la ferme du bois de Bétaz. L'église de Fey ne sera éclairée à l'électricité qu'en 1920.

MAIS POURQUOI FAUT-IL DES PRESSOIRS DANS NOS VILLAGES ?

Le cidre, le vin, la bière et la goutte (eau-de-vie ou marc) sont les plus hygiéniques des boissons à défaut d'être les plus saines.

Le biologiste et vaccinologue Louis Pasteur a écrit au XIXème siècle que « ... le vin peut être à bon droit considéré comme la plus saine et la plus hygiénique des boissons. »

Le cidre, le vin et la bière sont des boissons hygiéniques qui contiennent certes des microorganismes, mais dans lesquelles on ne trouve pas de microorganismes pathogènes qui auraient pu entraîner des maladies infectieuses dans une période où la qualité des eaux de boisson n'était pas assurée.

LA QUALITÉ DES EAUX DANS LES VILLAGES DE CAMPAGNE

L'eau du réseau communal n'est pas de bonne qualité au début du XXème siècle. Elle n'est d'ailleurs pas analysée régulièrement. Le réseau d'eau sous pression est presque neuf à cette époque mais la qualité de l'eau des sources Bochet n'est pas sûre et celle des fontaines

du Bochet n'est pas sûre et celle des fontaines dont on ne connaît pas exactement l'emplacement de leurs sources encore moins. Certaines maisons puisent leur eau dans un puits au jardin. On trouve de très nombreuses bêtes d'élevage dans le village, des veaux, des vaches, des cochons, des poules, des oies, des lapins voire des moutons et des cabris. Le fumier de ces animaux est déposé à côté ou derrière les maisons, en tas, directement sur le sol, sans dalle en béton au-dessous du fumier, ce qui est interdit de nos jours. L'eau de la pluie traverse donc le fumier et s'écoule dans la nature. De plus, toutes les fermes ne sont pas équipées d'une fosse à purin ou alors il s'agit d'un simple trou dans la glaise avec un trop-plein qui s'écoule dans le pré. S'il n'y a pas de fosse du tout, le purin coule directement de l'écurie dans le pré puis à la rivière.

Les paysans purinent quand le temps le permet, là où c'est possible, de préférence après la pluie ou sur la neige parce que, dit-on, le purin pénètre mieux dans le sol alors qu'il pollue les nappes phréatiques, les rivières et les sources. Il arrive que l'eau sorte toute verte et nauséabonde des robinets d'eau potable parce que des agriculteurs indéclicats sont allés déverser du purin trop près des captages des sources du Bochet ou ailleurs.

Mais les autorités communales sont tout de même conscientes du problème et tentent d'intervenir. Et on peut donc lire dans le procès-verbal de la séance de municipalité du 11 septembre 1915, « décidé d'aviser Debétaz Jules et Jaunin Ernest de Louis, qu'en suite de plaintes, la municipalité a décidé de

faire défense d'arroser avec du purin les abords de la source de la fontaine de Lyavaux, lieu-dit au verger des Jordils ».

De plus, il n'y a pas de réseau d'égout au début du XXème siècle dans les villages. Donc, dans les pires des cas, les gens puisent leur eau dans le puits du jardin de devant et déversent leurs eaux usées dans la fosse de derrière la maison.

LE CIDRE, LE VIN, LA GOUTTE PEUVENT CONSTITUER UN ENGRENAGE QUI CONDUIT FATALEMENT À LA BIÈRE (MISE EN BIÈRE S'ENTEND)

Le cidre est une boisson faiblement alcoolisée qui passe assez bien la soif des hommes qui travaillent dans les champs, surtout en été, alors que les dames préfèrent le thé en toute saison. Il ne coûte presque rien et il y en a en suffisance à la cave. Un verre est déposé sur le tonneau et chacun peut aller se servir selon sa soif ou ses besoins. Le vin, presque exclusivement du vin blanc, se boit le soir dans les trois cafés du village. Il s'agit d'une boisson de qualité très moyenne, tirée d'un tonneau à la cave et d'un prix très bas. La goutte, soit le plus souvent de la pomme ou du pruneau, conditionnée à la maison et distillée à très bas coût, puisque les éleveurs de bétail sont dispensés de la taxe due par les bouilleurs de crus, est aussi à disposition dans les fermes.

Ces boissons alcoolisées d'un accès facile et d'un coût très bas, rendent possible un alcoolisme qui se développe parfois déjà chez des jeunes hommes. L'engrenage qui s'ensuit conduit, presque inexorablement, du cidre au vin, du vin à la goutte et, assez rapidement,

à la bière, à la mise en bière dans ce cas. Les cas sont assez rares mais les vieux soûlons sont bien présents dans les villages.

Ajoutons qu'on n'est pas encore en mesure à cette époque de pasteuriser le moût pour en faire du jus de pommes comme on le fait couramment à la campagne depuis les années 1970, grâce aux efforts de Paysannes vaudoises qu'on peut remercier de cette initiative.

LES ÉTAPES POUR L'INSTALLATION D'UN PRESSEUR HYDRAULIQUE À FEY

C'est donc pourquoi la présence d'un presseur dans les villages est perçue comme une nécessité et que le Conseil général accepte sans problème, le 24 avril 1918, la construction d'un nouveau presseur. Le Conseil général informe la Municipalité qu'il

« a décidé la construction d'un presseur dans le bâtiment de l'ancienne laiterie et a chargé la municipalité de faire le nécessaire à ce sujet ».

Mais l'installation d'un presseur hydraulique moderne ne sera pas possible dans ce bâtiment, propriété d'ailleurs de la Société de laiterie et non pas de la commune, en raison du manque de place notamment pour l'élévateur vertical.

C'est pourquoi il faut choisir un nouvel emplacement pour le bâtiment du presseur. En conséquence, « dans sa séance du 20 août 1918 le Conseil général a décidé d'autoriser la municipalité

1 .à construire le nouveau presseur au bas du Ruz (lieu-dit appelé aussi le Goliat)

2 .à démolir le bâtiment de l'ancien presseur ».



Ancienne laiterie de Fey en fonction jusqu'en 1907, utilisée comme garage à voitures de nos jours, toujours propriété de la Société de laiterie

Les étapes de la construction

Après un appel d'offres, la fourniture d'un pressoir avec broyeur rapide et élévateur est adjugée à la maison Bücher à Zürich au prix de 9'500.- francs, livrable le 1er septembre 1918, rendu posé, franco de port à Fey, « en deux annuités, soit 2 mois après la reconnaissance de la demie et le reste 6 mois après le premier à compte ».

Les travaux de maçonnerie sont attribués sans appel d'offres à Alfred Laurent, entrepreneur à Fey et le reste des travaux à des entreprises de la région parce qu'il n'y pas de charpentier, pas d'électricien ni d'installateur sanitaire à Fey. Ce seront donc les entreprises Bulloz à Villars-Mendraz pour la charpente et Joly appareilleur à Bercher pour les tuyaux d'eau sous pression.

L'installation du moteur électrique coûtera 400.- francs environ.

Comme le ciment est rare en cette période d'après-guerre, il est décidé que « le mortier pour le galandage devra être composé d' 1/3 de chaux et de 2/3 de sable. »

Pour limiter les coûts de construction, certains travaux sont mis en soumission dans le village auprès de la population.

Et c'est ainsi que la municipalité décide au mois d'août 1918

- « d'afficher pour aviser lundi 8 septembre huit ouvriers pour faire les fouilles du pressoir et la canalisation de l'eau sous pression, pour charrier les pierres, le sable et le gravier. »
- « d'afficher pour fournir un char à 2 chevaux à l'heure pour dévagonner le pressoir hydraulique et le rendre à l'ancienne laiterie. »
- « d'afficher pour miser pour charrier 1000 plots de 15 cm dès Possens, les pierres du pressoir et 8 m2 de sable dès Oppens. »

Le coût total des travaux n'est pas mentionné dans les p.-v. de la municipalité mais la taxation fiscale du bâtiment et de l'installation sera de 15'000.- francs.

Le pressoir arrive à Yvonand

Comme le LEB ne charriait que les petites marchandises, le pressoir est livré en gare d'Yvonand par les CFF. Et c'est ainsi que la commune reçoit une lettre de la commune d'Oppens disant « que notre pressoir est arrivé en gare d'Yvonand sur le même wagon que celui d'Oppens et que nous avons à leur rembourser la ½ de leurs frais de train dès Zürich soit 148.40 francs. Ce pressoir sera déposé provisoirement dans l'ancienne laiterie.

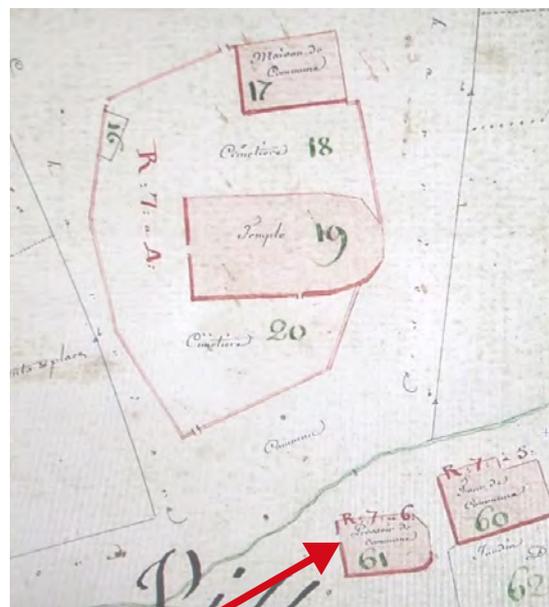
La fin des travaux

Les travaux se sont déroulés sans problèmes et le pressoir est prêt pour la saison des pommes. La municipalité peut donc décider « d'accorder 5 litres de vin aux charpentiers et maçons pour la levure du pressoir ».

LES PRESOIRS À FRUITS DE FEY ET LEURS DIVERS EMPLACEMENTS AU COURS DES ANNÉES, AU XVIIIÈME SIÈCLE ET AU XIXÈME SIÈCLE

Avant 1800

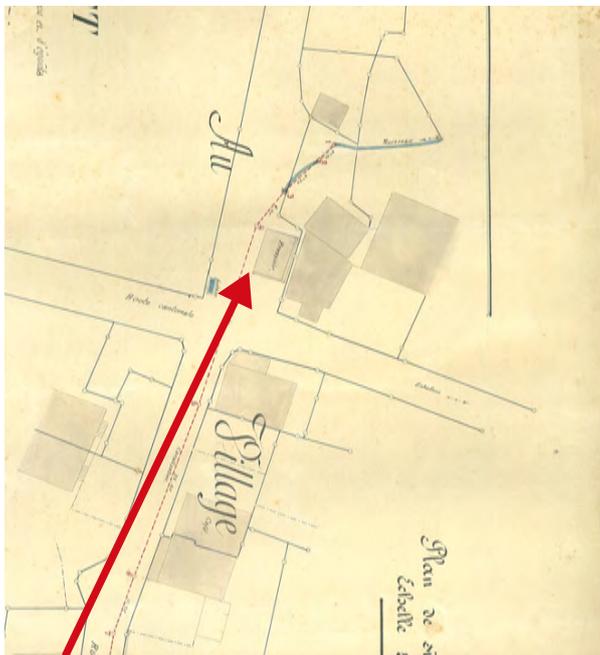
Il était situé vers l'église (indiqué Temple sur le plan)



Emplacement du pressoir communal selon un plan du XVIIIème siècle

Vers 1900

Il était situé au centre du village à la Croisée des routes d'Echallens, de Bercher, de Possens et de Vuarrens, un peu avant l'emplacement de la boulangerie actuelle.



Emplacement du pressoir communal selon un plan dressé par le bureau de géomètre Brochon à Echallens au début du XXème siècle

Depuis 1918 jusqu'à nos jours

Il est situé au bord de la route de Vuarrens, près du terrain de sport.



Emplacement du pressoir communal actuel

LE DIFFICILE POSTE DE DIRECTEUR DU PRESSOIR

(appelé presseur de nos jours)

En automne 1918, Albert Thomas de Fey est nommé directeur du

pressoir pour une année. La Municipalité décide qu'il recevra 0.80 franc par heure de travail au pressoir hydraulique, plus une heure par jour pour réparer, graisser et nettoyer.

Il accomplira 125 heures de travail en 1918 au nouveau pressoir et recevra donc la somme de 100.- francs.

Les communes sont connues pour payer chichement leurs employés, en tout cas à la campagne. En conséquence, les discussions recommencent chaque année pour fixer le traitement du directeur du pressoir qui est invariablement Albert

Thomas. Il demande 1.20 franc de l'heure et la municipalité ne lui en propose que 0.70 francs. Il arrive cependant, après discussions, à obtenir un prix de l'heure de 1.30 franc pour la saison 1920, prix qui redescend à 0.90 franc pour la saison 1921.

UN DOIGT COUPÉ

Le travail de directeur du pressoir n'est pas tout simple ni sans danger. De plus, à cette époque, les gens ne sont pas assurés contre la maladie et encore moins contre les accidents. Et c'est ainsi que le 21 février 1920 « se présente Albert Thomas, lequel demande une indemnité pour son doigt coupé par le pressoir hydraulique. La municipalité lui offre 180.- francs et de payer les frais du docteur. Ce dernier refusant, il est décidé de renvoyer la chose, vu que la municipalité n'est pas en corps ».

Mais, un mois plus tard, le 20 mars 1920, « Albert Thomas accepte

LES TARIFS

(d'après le livre des p.-v.de la Municipalité en 1918)

La commune demande 1.20 franc par 100 kilos le broyage des fruits et 1.60 franc par 100 kilos le broyage et le pressurage des fruits.

Et 100 ans plus tard le pressoir est encore tout à fait en état de fonctionner.



Fête du Pressoir 2018



Jean-Marc Laurent

(sources : archives communales et personnelles, Romande Energie, wikipedia et divers)

LA FORMATION DU PAYSAGE DANS LE GROS-DE-VAUD

Le soubassement du paysage qui nous entoure est constitué par de la molasse, soit une série de roches détritiques (alternance de grès et marnes d'eau douce) issues de l'érosion des Alpes en formation il y a de cela environ 25 millions d'années.

Le climat était alors tropical et les produits de l'érosion se sont accumulés sur plus de 1 km d'épaisseur sous forme de vastes deltas dans un bassin qui s'enfonçait en avant de la chaîne.

A la fin de cette période, un bras de mer est venu depuis la vallée du Rhône envahir l'espace allant du Jura encore non formé à l'époque jusqu'à l'emplacement actuel du Jorat (grès de la Molière).

Puis le Jura se plisse, il y a de cela environ 5 millions d'années. Il s'en suit alors une période d'érosion durant laquelle plusieurs géologues ont supposé qu'a dû s'esquisser le sillon Venoge - lac de Neuchâtel au flanc oriental duquel s'appuie le Gros-de-Vaud, mais il ne reste aucun témoin datable de cette période. Par contrecoup du plissement du Jura, le Plateau molassique se faille et c'est ainsi que des affleurements de calcaire se retrouvent soulevés en témoins avancés du Jura, au Mormont et dans la colline de Chamblon. Les nombreuses failles qu'on peut observer dans la molasse du fond des vallées du Gros-de-Vaud sont probablement contemporaines du plissement jurassien et elles ont orienté le cours des rivières par la suite (cf. notice de la carte géologique 1/25'000 feuille Yverdon).

A partir de 0,8 millions d'années le refroidissement, par à-coups, du climat a engendré la formation de calottes glaciaires sur les Alpes et le Jura. Le glacier du Rhône va s'avancer et reculer plusieurs fois au cours de l'ère quaternaire. Il débouche de la plaine du Rhône pour se diviser en deux branches dont l'une descend le cours du Rhône et l'autre remonte le long du Jura qui lui fait obstacle. Les stries glaciaires observables sur les calcaires durs du Mormont témoignent du sens de progression sud-ouest/nord-est du glacier parallèle à la chaîne jurassienne.

Tel un énorme rouleau compresseur, le glacier rabote tout sur son passage et c'est lui qui a façonné notre paysage. Même si l'extension maximale des glaciers alpins a eu lieu à l'avant dernière glaciation c'est le

dernier passage du glacier qui a laissé sa marque en remaniant presque tout ce qui avait pu se déposer avant cette glaciation dite de Würm*, il y a de cela 40'000 ans pour son épisode le plus froid.

A toutes les échelles du paysage, les couches de molasse ont été raclées faisant ressortir les têtes de bancs gréseuses plus résistantes qui penchent en direction des Préalpes et surcreusant les couches marneuses plus tendres.

Ceci a créé un paysage en alignements sud-ouest/nord-est de talus à noyau molassique et de collines glaciaires appelées drumlins (cf. A.Bersier 1942) séparées par des dépressions.

Le glacier abandonne des dépôts morainiques plus épais dans les creux (zones de relâchement de la pression des glaces) tandis que sur les bosses il est plus fréquent que la molasse affleure. En quelques dizaines ou centaines de mètres l'épaisseur de la moraine peut varier considérablement.

Comme le note D. Aubert (1981), en présence de dépressions transversales au sens de progression de la glace, le glacier les a comblées de moraine ou de graviers (Bioley Orjulaz : graviers datés de 34'000 ans et recouverts par une moraine de fond).

Le glacier du Rhône a abandonné des blocs erratiques alpins (granite du Mt Blanc notamment) de la grosseur d'une voiture le long du flanc du Jura autour de la cote 1100, ce qui veut dire que par soustraction de l'altitude moyenne du plateau on obtient une épaisseur de glace d'environ 600 m là où nous vivons aujourd'hui !

La pression atteinte sous la glace était considérable et a fabriqué de la « farine glaciaire » (limon) tout en polissant et rayant les cailloux et les blocs entre eux (stries glaciaires qu'on peut parfois observer sur les cailloux des champs et des chantiers). Le dépôt sous la glace est ce qu'on appelle la moraine de fond, elle se retrouve un peu partout tapissant la topographie, mais la moraine peut parfois être réduite à quelques cailloux alpins abandonnés sur la molasse.



Bloc erratique transporté par le glacier du Rhône, trouvé à Rueyres lors de la construction de Boipac et érigé en au Rayon, soit à l'intersection des communes de Bercher de Fey et de Rueyres, en 1991, en commémoration du 700ème anniversaire de la Confédération (marbre-calcaire des Préalpes).

Il y a également des sédiments plus grossiers qui ont voyagé sur la glace, c'est la moraine « superficielle », plus caillouteuse et moins compacte. Lors de la fonte des glaces, elle s'est déposée sur la moraine de fond.

En avant du glacier lors de ses stationnements ont été déposés des sables et graviers plus abondants en marge de notre région au pied du Jura et tels qu'on peut en observer aujourd'hui en bordure de la calotte polaire arctique.

Le tracé des cours d'eau n'a pas toujours correspondu au tracé actuel et les avancées glaciaires ont pu barrer d'anciens cours. Les cours actuels du Sauteruz et de la Mentue n'étaient pas encore différenciés et sur le plateau ils sont jalonnés (de la Tuilière d'Oppens à la Mauguettaz) par des dépôts de graviers du début du retrait glaciaire. Ce n'est probablement qu'ensuite que la Mentue s'est encaissée lors de l'abaissement du niveau de base des eaux.

Selon le professeur D. Aubert en 1981, lors de la dernière glaciation un ancien cours de la Mentue rejoignait la Broye par la trouée de Sottens. Il paraît cependant hasardeux de vouloir rattacher à un cours d'eau actuel certains épandages de graviers tels ceux de Sottens ou Bioley-Orjulaz car la dynamique des dépôts en marge du glacier ressemblait plus à des écoulements en nappe lors d'épisodes torrentiels qui pouvaient de surcroît être gênés par des barrages temporaires. De

même il est difficile d'éliminer la possibilité d'existence de gorges sous glaciaires déjà plus anciennes que le retrait glaciaire.

Il y a 15'000 ans, au retrait et à la fonte des glaces les cuvettes de la topographie remodelée par le glacier würmien vont être occupées par de petits marécages plus ou moins recouverts par des colluvions et le plus souvent drainés depuis par les syndicats d'Améliorations Foncières.

Les rivières actuelles creusent ou continuent à creuser leurs vallées dans le substrat molassique s'encaissant dans des ravins dont les pentes fortes sont propices aux tassements et glissements de terrain où se mélangent moraine et molasse. Comme les autres rivières, la Mentue a édifié depuis environ 3 mètres au-dessus de son lit actuel un système de petites terrasses alluviales sableuses d'âge post-glaciaire à actuel. Son lit est encombré par places de blocs erratiques alpins où on reconnaît, parmi d'autres, des poudingues originaires de Dorénaz- Collonges (VS) roche témoin de l'érosion d'une chaîne de montagnes antérieure aux Alpes.

Pour illustrer ces propos on peut recommander un arrêt au site « géologie » situé au bord de la Mentue, sur le « Chemin des Blés » entre Bercher et Oppens (cf. M. Marthaler 2001).

Michel Gratier
géographe et docteur en sciences
des sols, Bercher



- *Les noms des principales glaciations alpines ont été donnés d'après les dépôts fluvioglaciaires de rivières bavaroises (affluents du Danube) ; chaque glaciation comprend plusieurs stades de refroidissement et interstades de réchauffement.
- D. Aubert 1981. Géomorphologie du Gros de Vaud ; Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles, vol.17, fasc.2
- A. Bersier 1942. L'origine structurale des collines et alignements morphologiques orientés du Plateau vaudois ; bulletin de la société vaudoise des sciences naturelles, vol.62, n°258, p.135-158.
- Carte géologique 1/25'000, feuille1203, Yverdon-les-Bains 1995 ; notice explicative par A. Jordi ; voir Planche III ; publication du Service hydrologique et géologique national.
- M. Marthaler 2001. Le Cervin est-il africain ? Une histoire géologique entre les Alpes et notre planète ; Ed. LEP, Lausanne.

LES DEUX CHÂTEAUX DE BERCHER

Le village de Bercher possède deux châteaux. Le vieux château dont on ne connaît plus que l'emplacement et le château du XVIII^{ème} siècle, reconstruit au XVIII^{ème}, siècle visible tout près de l'église et de la cure.

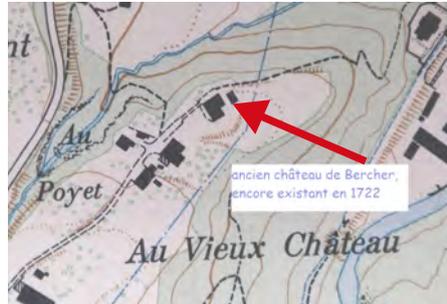


Ce château est actuellement une propriété privée qui comprend aussi un bâtiment rural, un petite villa et du terrain agricole. Avec l'église et la cure, ces bâtiments forment un quartier à part. Le château de Bercher, l'église Saint-Michel et sa cure ainsi qu'un grenier sont inscrits comme biens culturels d'importance régionale dans la liste cantonale dressée en 2009.

C'est le dernier seigneur de Bercher, de la famille de Dortans, mort en 1683, qui construisit le nouveau château de 1658 à 1660, en utilisant les pierres des murs d'enceinte du Château Vieux qu'il fit démolir. Ce vieux château féodal qui existait encore en 1722 fut démolí complètement quelques années plus tard en utilisant les matériaux pour de nouvelles constructions.

De style classique sous sa forme actuelle, le château de Bercher, a vraisemblablement été reconstruit au même emplacement vers 1756, pour le compte du baron de Bercher, David de Saussure. Il n'est pas exclu que le château ait

recupéré des structures du bâtiment antérieur construit en 1660.



L'emplacement du château vieux est occupé actuellement par des villas privées de construction récente

LA SEIGNEURIE DE BERCHER

Le vieux château de Bercher était le siège d'une seigneurie très ancienne qui appartient dès le début de la féodalité aux seigneurs de Cossonay. Son origine peut donc remonter sans aucun doute au XII^{ème} siècle, mais on ne connaît pas la date de sa construction. Ce n'est qu'avec l'extinction de la famille des Cossonay que le château de Bercher passa en d'autres mains, vers 1407, c'est-à-dire aux Châlon d'Ornay, princes d'Orange, puis au duc de Savoie, aux Glérens, aux Dortans, etc.



Ancien château de Bercher, démolí un peu après 1720, dont il ne reste plus qu'un dessin fait par un pasteur en poste dans la paroisse à l'époque et une peinture à l'huile. Si quelqu'un sait où se trouve ce dessin et cette peinture, merci de le faire savoir à la FEFEFE.

Les clédars du baron de Bercher s'avançaient trop près du village de Fey

Les gens de Fey disaient, sous l'ancien régime, que les clôtures des pâturages du baron de Bercher dépassaient le Rayon (lieu-dit entre Bercher et Fey) et allaient bien trop loin du côté de Fey. Il est vrai que le cadastre n'était pas aussi précis que de nos jours.

Les droits féodaux ont été abolis en conséquence de la révolution vaudoise de 1798 et les seigneuries de notre région ont ainsi disparu avec tous les droits qui leur étaient liés. Mais pour s'assurer contre un retour à l'ancien régime, de février à mai 1802, les révoltés des campagnes vaudoises, appelés Bourla-Papets ont occupé les châteaux et ont brûlé les titres féodaux qui fondaient le cens (impôt foncier) et la dîme, dont les nouvelles autorités continuaient d'exiger le paiement.

Du vieux château de Bercher, il ne reste que très peu de choses.



Les armoiries des Dortans sculptées en pierre sont scellées dans le mur de bâtiment des bureaux de l'ancienne condenserie Nestlé, actuellement un EMS.

Cet oiseau est-il passé directement des armoiries des Dortans à celles de l'entreprise Nestlé ? Cela ne serait pas impossible.



Une plaque de cheminée en fonte réutilisée pour la cure de Bercher. Ces deux éléments pourraient aussi provenir du château de 1660



Un chambranle de porte récupéré puis réutilisé dans la cure de Bercher pour aller de la cuisine au bureau du pasteur, soit deux montants et un linteau.

Jean-Marc Laurent



Sources : Swiss castel, wikipedia, dictionnaire historique suisse, Richard Berger (Cabedita), et diverses sources privées dont le pasteur de Bercher

L'AIDE SOCIALE EN 1933 (À LA MODE CAMPAGNARDE)

A cette époque, c'étaient les communes qui apportaient l'aide sociale à leurs ressortissants, donc à leurs bourgeois, Laurent, Jaunin, Debétaz, Thomas, Wagnière, etc...., qu'ils soient domiciliés à Fey ou ailleurs, connus ou pas. Cette aide se faisait par l'argent de la bourse des pauvres, tant qu'il y avait de l'argent à disposition dans ce fonds, soit en général très peu. Le système de la bourse des pauvres, devenu inutilisable, a été supprimé en 1973 ou 1974.

Nous lisons donc dans le p.-v de la séance de Municipalité de Fey du 22 avril 1933, sous la plume de Samuel Wagnière, secrétaire communal, décédé en

1972. Il fut pendant plus de 50 ans au service de la commune, secrétaire communal, boursier communal, fourrier des pompiers etc...

« **GUSTAVE LAURENT (PAS CONNU À FEY)**

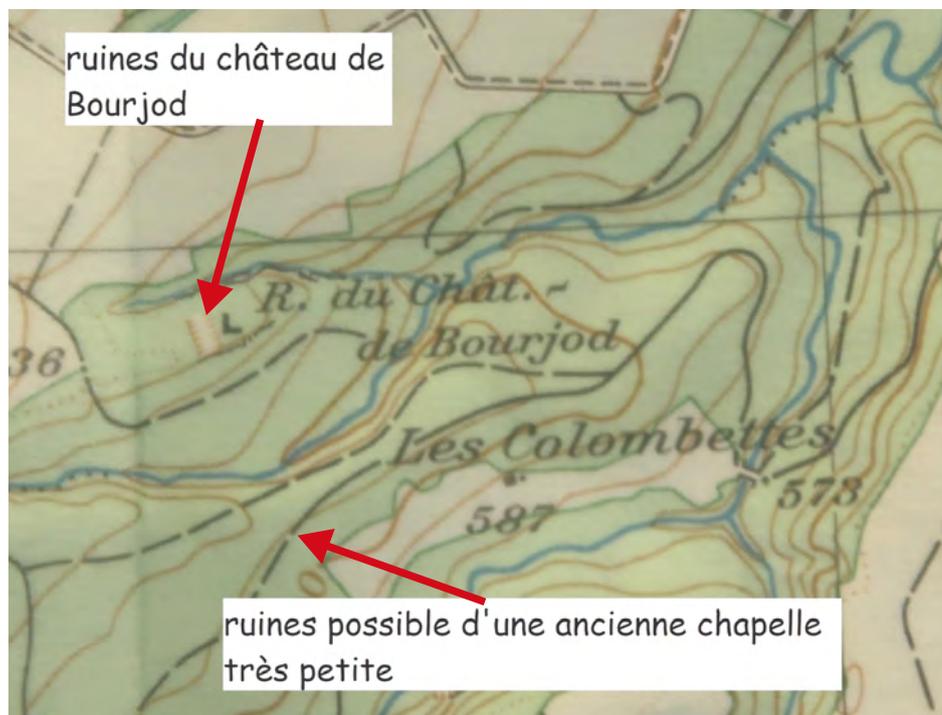
Demande de secours du pasteur de l'église libre de Morges en faveur de Gustave Laurent de Théodore pour achat de souliers. Répondre au pasteur que Laurent a une condamnation à subir et que nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'avoir des souliers neufs pour y aller. »

Et c'est ainsi qu'on réglait les problèmes sociaux en 1933.

Jean-Marc Laurent



LE CHÂTEAU DU BORGEAUD OU DE BOURJOD



Le château de Bourjod (il y a de nombreuses façons d'écrire son nom) se trouvait, et se trouve encore, sur une éminence boisée entre les ruisseaux du Sauteruz et du château, ou de la Colombettaz, au sud du village de Pailly, dans un endroit très escarpé. On possède davantage de détails sur les seigneurs de Bourjod que sur le château, sa fondation et sa construction.

La seigneurie se composait du village de Pailly, et d'une partie des villages de Vuarrens et Vuarrengel, après avoir été détachée de la grande seigneurie de Belmont, appartenant aux Grandson. Le premier seigneur connu de Bourjod est Othonet de Belmont, cité en 1330. La construction du château sur laquelle l'histoire est muette, peut remonter au XIII^{ème} et peut-être au XII^{ème} époque de prospérité des seigneuries de Grandson, Belmont, St-Martin du

Chêne, les Clées, la Sarraz etc. Bourjod passa aux Bossonens, au Billens, puis dans la seconde moitié du XIV^{ème} siècle, par legs à Jean de Blonay. Un acte de 1414 d'Antoine, comte de Gruyère, mentionne que le château menaçait ruine.



Emplacement du fossé d'enceinte du château du Bourjod

Les seigneurs de Champvent, Jean de Vergy, en 1445, et son fils Guillaume, de brillante mémoire, étaient également seigneurs de Bourjod; puis le château revint, en 1524, au comte de Gruyère, en 1553 à Claude Jocet d'Yverdon, puis successivement aux familles de Challant, puis de Martines, de

Perroy, qui le possédait dès 1567 et l'a gardé jusqu'à la fin de l'ancien régime à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Au début du XIX^{ème} siècle, dès l'abolition des droits féodaux, il fut permis de démolir ce qui restait de l'ancien château afin d'utiliser les pierres pour, dit-on, la construction de l'église et de la laiterie du village de Pailly. Ce fut aussi le cas de nombreux châteaux forts de notre région, ceux de Dommartin et de Bottens, notamment.

La famille des comtes de Gruyère posséda la seigneurie de Bourjod jusqu'à la faillite du dernier comte Michel.

En 1553, la seigneurie de Bourjod fut saisie par René de Challant pour 400 écus d'or et vendue à Claude Jocet, d'Yverdon, qui fut mis en possession par l'officier baillival d'Yverdon et par « *l'attouchement du verruz (verrou) de la porte du grenier du dit Pailliez (Pailly) et par la captation d'une eschine de bois levée en icelui grenier et donné par le dit-officier au dit-Jocet* ».

A la même date, Pierre Amman, ancien avoyer de Fribourg et Urbain Quisard, obtenaient des lettres de mieux-value sur la même seigneurie, le premier pour 1'000 écus d'or et l'autre pour 120 écus d'or, dus aussi par le comte Michel de Gruyère.

Notons que le château de la localité de Gruyères (avec s) était le siège du château des comtes de Gruyère (sans s)



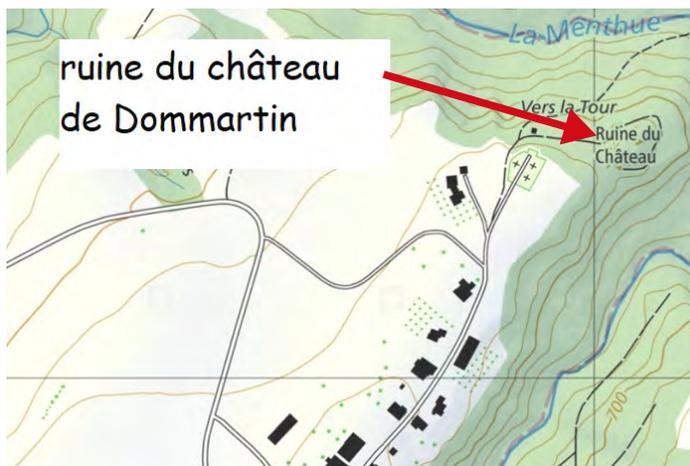
En 1521, on comptait 14 feux à Bourjod et en 1558, il y avait 63 feux dans la seigneurie qui se composait du village de Pailly, et d'une partie des villages de Vuarrens et Vuarrengele et après cette date on n'en sait plus rien

CHÂTEAU DE DOMMARTIN



Ruines du donjon du château de Dommartin

Il ne reste plus que quelques pierres du donjon du château de Dommartin démolé pour en récupérer les matériaux à la fin du XVIIIème et au début du XIXème à la suite de la suppression des droits féodaux. On peut cependant encore accéder au sommet de cette butte.



Jean-Marc Laurent

Sources : Swiss castle, dictionnaire historique suisse, dictionnaire historique et géographique du Canton de Vaud (édition très ancienne)

La faillite du dernier comte de Gruyère a des conséquences dans le Pays de Vaud et aussi dans notre région.

Michel, dernier comte de Gruyère

Michel de Gruyère passa sa jeunesse à la cour de François Ier, roi de France, menant une vie princière très au-dessus des moyens de son petit et pauvre comté. Il fut plusieurs fois chef de troupes ou diplomate au service du roi de France ou de l'empereur Charles Quint dans sa jeunesse même lorsqu'il fut comte de 1539 à 1554, sans jamais pouvoir se faire payer ou même rembourser ses frais. Il participa aussi aux guerres d'Italie, payant lui-même la solde de ses Gruyériens. Toute sa vie, et à la suite des autres comtes de Gruyères, il se débattit dans de très grandes difficultés financières malgré que l'un de ses ancêtres, le comte Louis, se soit permis de piller la ville de Lausanne lors des guerres de Bourgogne, en 1476, peu après la bataille de Morat. Ne pouvant plus payer ses dettes, le comte Michel dut s'enfuir en 1554 dans sa seigneurie d'Oron, puis en Bourgogne. La même année, la Diète suisse prononça sa faillite et le comté fut partagé entre ses principaux créanciers, Fribourg et Berne. Michel de Gruyère ne trouva aucun soutien auprès du roi de France ou de l'empereur, eux-mêmes en proie à de très grosses difficultés financières. Il battit sa propre monnaie et chercha à s'enrichir avec le concours d'alchimistes mais sans succès. Son style de vie princier et ses ambitions excessives en ont fait un personnage de légende.

Au moment de faire faillite, il a proposé à ses sujets de les libérer de leurs droits féodaux s'ils payaient ses dettes. Les moyens financiers de ses sujets ne permirent pas cette opération. Le comté de Gruyère était trop pauvre à cette époque. Son fameux fromage n'a commencé à se vendre à l'étranger qu'au moment des grandes découvertes de l'Inde et de l'Amérique, la navigation transocéanique nécessitant des vivres très nourrissants et de bonne conservation, comme les fromages à pâte dure.

Et c'est ainsi que le comte de Gruyère perdit ses possessions dans notre région sans y avoir jamais mis les pieds.

Réfugié en Bourgogne, il mourut dans l'oubli et sans postérité le 2 mars 1576.

COMMENT SE CONDUIRE EN FORÊT

Bienvenue dans les bois ! Petit guide du savoir-vivre en forêt

Bienvenue en forêt. En tant qu'invités, nous sommes les bienvenus en forêt. Les lieux et les circonstances imposent parfois des restrictions particulières relatives à la protection de l'environnement, au risque d'incendie, etc. Respectons-les.

Le silence et la lenteur, nous aimerons. Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés en forêt. Chaque canton édicte des règles spécifiques pour les cyclistes et les cavaliers. Respectons-les.

Sur les chemins et sentiers, nous resterons. La forêt est l'habitat des plantes et des animaux. Pour ne pas les déranger, utilisons les chemins et les sentiers existants.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons. La forêt, les bancs et toutes les autres infrastructures ont un propriétaire. N'abandonnons pas nos déchets et ne blessions pas les arbres.

Avant d'aménager, nous nous renseignerons. En principe, toute construction est interdite en forêt. Cabanes, canapés forestiers, tremplins et autres installations permanentes ne peuvent être aménagés qu'avec une autorisation. Consultons le garde forestier et le propriétaire forestier avant d'envisager des travaux.

Les zones de travaux, nous éviterons. Les soins et l'exploitation sylvicoles peuvent être sources de dangers pour le personnel forestier comme pour les promeneurs. Respectons rigoureusement la signalisation et les interdictions de passer, y compris le week-end.

Des risques encourus, nous serons conscients. La forêt est un espace naturel vivant. Prenons garde aux dangers tels que les chutes de branches et d'arbres. N'allons pas en forêt en cas d'orage ou de tempête.

Nos chiens, nous maîtriserons. La présence de chiens est une source de stress pour la faune sauvage, qui perçoit le meilleur ami de l'homme comme un danger. Dans de nombreux cantons, les chiens doivent être tenus en laisse durant les périodes de couvaison et de mise bas. Ne prenons aucun risque, la laisse est toujours une bonne solution.

Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons. La loi autorise le ramassage, dans des quantités raisonnables, de plantes, de champignons, de baies, de noix ou encore de branches et de pives. Soyons attentifs aux réglementations locales et cueillons avec modération.

La quiétude de la nuit, nous respecterons. La quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces. Durant la nuit, restons sur les chemins et évitons toute lumière ou bruit intempestifs.

- **Respectons les plantes et les animaux, nous sommes chez eux.**
- **Respectons le bien d'autrui, chaque forêt a un propriétaire.**
- **Respectons les autres usagers, chacun doit pouvoir profiter de la forêt comme il le souhaite.**

Communauté de travail pour la forêt

La Communauté de travail pour la forêt (CTF) est une organisation active dans toute la Suisse qui compte 28 organisations membres. Elle se veut avant tout un forum de discussion politiquement neutre qui traite de différentes questions écologiques, sociales et scientifiques relatives à la forêt suisse. La CTF a pour but de discuter des problématiques qui touchent aux forêts et de proposer des solutions. À cet égard, la conservation de la forêt et de ses diverses fonctions occupe une place centrale.



Ce petit bâtiment a été démoli dans les années 1840 pour construire le collège de Fey à sa place.

Notons au passage que le curé de Fey s'est rendu en 1536 à la Dispute de Lausanne, assemblée réunie par les Bernois pour décider du passage à la Réforme. A cette occasion, le curé de Fey s'est converti au protestantisme. La petite histoire ne dit pas s'il a épousé sa bonne lors de son retour.

Je saute mon tour

(entendu au village dans les années 1970)

Une vieille dame sentant sa fin arriver ne voulait pas se trouver à côté du pire alcoolique du village qui venait de décéder.

Apprenant son décès, elle avait dit à son entourage : - Je saute mon tour pour cette fois. Je ne veux pas me trouver à côté de ce type.



Les cimetières et leurs déplacements, à Fey plus particulièrement

UN PETIT PEU D'HISTOIRE - L'EMPLACEMENT DES CIMETIÈRES

Parmi les nombreuses formes d'inhumation existantes, telles les columbariums, les catacombes ou encore les maisons funéraires, c'est le cimetière à ciel ouvert, dont les tombes étaient indiquées et recouvertes par des dalles en pierre, qui s'est imposé avec les débuts du christianisme. Le fait d'être inhumé dans l'église était un privilège réservé exclusivement aux dignitaires ecclésiastiques et laïcs, puis plus tard aux nobles et aux membres de la haute bourgeoisie. Les autres membres de la communauté étaient enterrés dans le cimetière, espace clôturé, entourant l'église. Les tombes les plus proches de l'église étaient les plus convoitées, étant donné que l'on pensait qu'elles profitaient, de par leur proximité d'avec l'église, de l'action bénéfique des reliques et des bénédictions prononcées durant la messe. A l'extérieur du mur du cimetière étaient enterrés les condamnés à mort, les suicidés, les voleurs et les personnes exerçant des professions considérées comme malhonnêtes, les comédiens notamment jusqu'au XVIIIème siècle. Jusqu'à la Réforme, le cimetière était incontestablement associé à l'église et les inhumations se faisaient à l'intérieur des villes ou des villages. Les cimetières, rares endroits dégagés dans des localités trop serrées étaient souvent des lieux de réunion pour des assemblées, lieux de rencontre aussi pour les jeunes, les comploteurs, les délinquants ou les amoureux.

La Réforme a durablement transformé le système d'inhumation et l'organisation du cimetière. La nouvelle conception du culte des morts, la croissance des villes et les épidémies de peste ont provoqué au XVIème siècle le déplacement de certains cimetières hors des localités. En s'éloignant de la ville, le cimetière a également perdu de sa fonction culturelle comme on l'a vu plus haut. A la suite de la révolution qui a eu lieu dans le domaine de l'hygiène à la fin du XVIIIème siècle, il a été strictement interdit dans de nombreuses villes de Suisse de procéder à des inhumations dans les églises et les cimetières qui les entouraient. Les cimetières ont désormais été placés à la périphérie des lieux d'habitation. C'est à cette époque également que les cimetières ont passé du ressort de l'Eglise à celui de la commune. L'inhumation des membres de confessions différentes au même endroit est ainsi devenue la règle

LA PLACE DES TOMBES DANS LES CIMETIÈRES

A la fin du XVIIIème siècle, la fosse commune, alors le type de tombes le plus courant (Mozart a été inhumé dans une fosse commune à Vienne), est abandonnée au profit de la tombe individuelle ou en rangée, pour des raisons d'hygiène et sur ordre de police. L'introduction de la rangée de tombes, ou tombes à la ligne, a eu pour conséquence une certaine démocratisation du cimetière. Les défunts sont enterrés les uns à côté des autres sans considération de leur prestige ou de leur rang. Les tombes disposées en rangée prennent peu de place et ne nécessitent qu'une inscription modeste. Elles restent à leur emplacement durant 20 ans au moins.

D'après l'Aide-mémoire de l'Office fédéral de la protection de la population, Protection des biens culturels, Anne Nagel, rédactrice

Dans le Canton de Vaud

Pour notre Canton, il faut attendre l'arrêté du 16 janvier 1812 sur la police des enterrements. Son article premier stipule qu'aucun cimetière «ne peut être établi dans l'enceinte d'une ville ou d'un village. L'arrêté de 1812 vise également à définir l'usage définitif du cimetière. On précise alors qu'il ne doit servir « à d'autre usage qu'à enterrer les morts ; toutefois il sera permis d'en faucher l'herbe ». Au début du XIXe siècle, bon nombre de villages vaudois avaient encore pour usage de tenir leurs réunions dans le cimetière par beau temps.

Bien que l'arrêté de 1812 constitue la première base légale concernant une révision hygiénique globale des cimetières, sa mise en pratique fut suivie de façon très inégale suivant les communes. Ces dernières, chargées de l'application des lois sur la police des enterrements, ne donnent pas systématiquement priorité à la désaffectation et à l'aménagement de cimetières. Dans bien des cas, d'anciennes parcelles dédiées à l'inhumation des morts sont encore exploitées malgré la promulgation de la loi et cela en dépit de la surveillance du Conseil de Santé, organe veillant au bon respect des mesures cantonales en matière d'hygiène. Les communes se contentent dans la mesure du possible d'adapter les infrastructures présentes à la législation en vigueur, par exemple en ceignant le cimetière d'un mur de clôture ou en assainissant les sols autant que faire se peut.

Il faut attendre près d'une décennie après la loi de 1812 pour voir les désaffectations et déplacements devenir effectifs. De façon globale, les cimetières vaudois quittent le cœur des agglomérations pour s'installer aux abords de leurs principales voies d'accès. L'espace libéré est souvent mis à profit pour l'aménagement de places ou de voies de communication, afin de désengorger les centres. La gare Chauderon, par exemple, avait été construite pour le LEB, de manière provisoire, à l'emplacement d'un ancien cimetière lausannois.

d'après André Ribeiro et Dave Lüthi

ET À FEY - CIMETIÈRE OU ÉCOLE, IL FAUT CHOISIR

Peu après sa création, le canton de Vaud s'est donné une première loi sur l'instruction publique en 1806, fondée sur un principe essentiel que nous connaissons

encore aujourd'hui : la responsabilité de l'école partagée entre les pouvoirs publics cantonaux et communaux. Entre 1833 et 1837, la loi sur l'organisation générale de l'instruction publique est progressivement appliquée.

L'entrée en vigueur de cette loi oblige les communes à construire des collèges neufs, souvent de très belle facture, qu'on peut encore admirer dans notre région, à Rueyres, à Bercher (ancien collège) à Oppens, à Peyres-et-Possens et ailleurs.

C'est donc pourquoi, vers 1840, la commune de Fey va faire construire le collège sis à côté de l'église, à l'emplacement du cimetière qui sera ainsi désaffecté. Ce terrain étant propriété de la commune, cela évite les frais, en une période où, de surcroît, il n'est pas possible d'exproprier du terrain pour cause d'intérêt public. La maison de ville, devenue trop petite et trop vétuste, avait été remplacée, au début du XIXème siècle, par le beau bâtiment de la place de la forge, aujourd'hui propriété privée.

Et c'est ainsi que le cimetière de Fey sera déplacé vers 1840 des alentours de l'église au lieu-dit en Micheron ou au Marthélaz. Ce cimetière a été agrandi du côté sud-ouest, vers la fin des années 1920, par l'achat d'une parcelle de terrain à la famille Métraux. La première inhumation dans cette nouvelle partie du cimetière a été celle d'Antoinette Laurent, décédée à 20 ans, en 1930.

Et que deviennent les églises de notre région ? Elles sont bien entretenues, pour la plupart, à l'intérieur et à l'extérieur. Voyons cela de plus près.

LES ÉGLISES DE NOTRE RÉGION

L'église de Bercher est très belle



L'église de Bioley-Magnoux paraît neuve



L'église de Corcelles-sur-Chavornay a de très belles façades



L'église d'Ogens est magnifiquement restaurée



L'église de Penthéréaz est parfaitement mise en couleur



L'église de Rueyres est belle au-dehors comme au-dedans.



L'église de Villars-le-Terroir, toujours aussi imposante, a été très bien restaurée



L'église de Pailly a été transformée en un petit bijou



L'église de Fey

L'église de Fey a été réparée extérieurement dans les années 1950 pour les façades et les cloches, dans les années 1960 pour l'intérieur et dans les années 1980 pour la toiture, les cadrans et le clocher.

